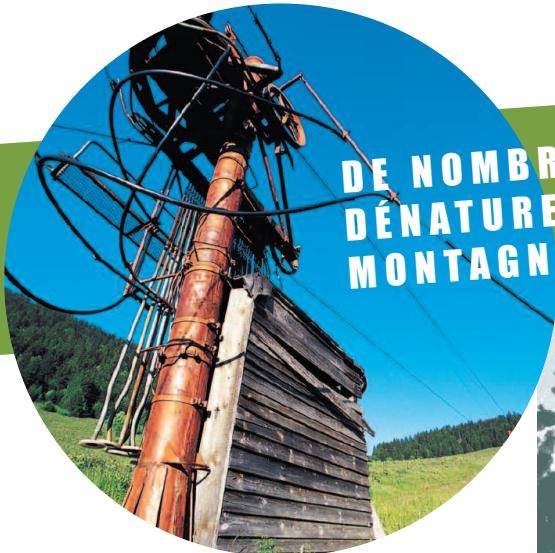




La montagne  
respectons-la

# LES INSTALLATIONS OBSOLÈTES

Aménagements abandonnés en montagne



## DE NOMBREUSES CICATRICES DÉNATURENT L'ESPACE MONTAGNARD

Des constructions militaires, industrielles, agricoles et touristiques ont été abandonnées en fin d'exploitation sans que leur démontage n'ait été prévu.

Si certaines ont un intérêt patrimonial, la plupart de ces installations obsolètes – qui n'ont plus d'usage – défigurent nos montagnes et constituent un réel danger pour le milieu (la faune, la flore), les habitants et les visiteurs.



# Installations obsolètes



## DES CICATRICES DANS LE PAYSAGE

Le paysage est marqué par d'imposantes constructions abandonnées : usines, machines, conduites forcées...

Sur les crêtes et les cols, on découvre des pylônes, lignes de barbelés, gares de remontées mécaniques et autres installations dont l'impact est d'autant plus fort sur le paysage qu'ils sont visibles de très loin.

**Depuis le développement des sports d'hiver, ce sont de véritables villes à la montagne qui ont été abandonnées par manque d'enneigement, sans que rien n'ait été prévu pour remettre les sites dans leur état naturel.**

Si rien n'est fait dans les années à venir, le nombre de ces stations fantômes ne fera que s'accroître, car, au regard de l'évolution des conditions climatiques et des normes de sécurité, de nombreux sites vieillissants devraient voir leurs installations devenir obsolètes.

## UN DANGER POUR L'HOMME ET LA FAUNE

Les bâtisses abandonnées, de même que les anciennes galeries, présentent de nombreux dangers, notamment un risque d'effondrement. La prudence recommande de s'en tenir éloigné.

**Mais on ne peut pas toujours éviter la rencontre de câbles, grillages ou ferrailles lorsqu'ils sont recouverts par la végétation ou la neige.**

Ils constituent de véritables pièges pour les promeneurs et les pratiquants d'activités sportives, ainsi que pour les animaux sauvages et domestiques.

# QUELS IMPACTS ?

Autres dangers : les câbles aériens coupent la route des aigles et tétras qui fréquentent ces zones d'altitude, tandis que les pics, mésanges, chouettes, écureuils, sont pris au piège par les nombreux poteaux creux dans lesquels ils s'aventurent.

## UNE MENACE POUR L'ÉCOSYSTÈME

**Dans bien des cas, les bâtiments abandonnés n'ont pas été entièrement débarrassés de leurs substances polluantes ou toxiques.** Par exemple, les cabanons de remontées mécaniques peuvent encore contenir de l'amiante, des graisses et huiles de moteur, du pyralène, des transformateurs... Ces substances, susceptibles de s'infiltrer dans les sols et les eaux, menacent tout l'écosystème.



La montagne  
respectons-la

## QUE DIT LA LÉGISLATION ?

Il n'existe aucune disposition prévoyant le démontage d'installations obsolètes, sauf dans le cas des remontées mécaniques.

Mountain Wilderness a contribué à l'introduction dans la loi montagne 2, votée en 2016, d'un amendement « Installations obsolètes ». Désormais l'autorisation administrative de construire une remontée mécanique s'accompagne d'une obligation de démontage en fin d'exploitation.

Cela ne concerne cependant pas les remontées déjà existantes avant 2016, ni les autres types d'installations.

# RECONVERSION TOURISTIQUE DE LA MONTAGNE DE LURE

**SITUATION GÉOGRAPHIQUE :** Alpes-de-Haute-Provence

**ALTITUDE :** 1 800 m **INSTALLATIONS ABANDONNÉES :**

4 téléskis, pylônes, câbles et perches, piquets de balisage, cabanons, etc.

**ACTEURS DE L'OPÉRATION :** Mountain Wilderness (MW) et la communauté de communes de Forcalquier-Lure pour le montage du projet (trois années de concertation) et 80 bénévoles encadrés par MW pendant deux jours + intervention d'un tracteur forestier pour le débardage des pylônes.

**AU FINAL :** une réflexion engagée vers un équilibre entre les activités touristiques de nature et la protection du site.

zoom  
sur



## 12 km de câbles, 28 pylônes, plus de 100 tonnes de matériaux évacués pour être recyclés

### DÉMONTÉ ET RÉHABILITER

L'association Mountain Wilderness estime aujourd'hui à plus de 3000 le nombre d'aménagements de tous types abandonnés dans les montagnes françaises. Un nombre qui ne fait qu'augmenter car de nouveaux sites sont régulièrement signalés à l'association par des randonneurs ou des habitants des communes de montagne.

**Chaque année, l'association organise une ou plusieurs opérations de démontage avec l'aide de nombreux bénévoles dans le but de rendre aux paysages leur beauté naturelle, mais aussi de montrer la voie aux responsables locaux.**

Dans certains cas, de nouvelles utilisations des installations en place sont possibles, il n'est pas question de détruire si l'on peut recycler ou réaménager.

## QUELLES SOLUTIONS ?

**Mountain Wilderness accompagne les collectivités et gestionnaires des territoires dans le montage de projets de démontage : définition du cahier des charges, montage financier, etc.** (accompagnement du Parc national des Ecrins pour le démontage de téléskis au col du Lautaret ; accompagnement du Parc national de la Vanoise pour le démontage d'une station d'altitude au col du Sommeiller...).

### AGIR POUR L'AVENIR

Pour voir diminuer le nombre d'installations obsolètes et leurs nuisances, il est nécessaire d'agir sur la réglementation. C'est donc au sein des commissions ayant pour objet l'aménagement des zones de montagne que se joue l'avenir.

Avant toute chose, il faut prendre en compte l'intérêt réel et la viabilité d'une installation avant sa construction. Les exemples de projets aberrants ayant vu le jour ne manquent pas : station abandonnée par manque d'enneigement avant même l'achèvement de sa construction, canons à neige installés puis démontés sans avoir été utilisés, etc.

**Lorsque le projet est viable et que la construction peut être envisagée, il faut prévoir, dès sa conception, les moyens de son démontage ou de sa reconversion.** Les autorisations d'aménagement et les aides des collectivités publiques ne devraient être délivrées que lorsque ces garanties financières sont prévues.

# PLUS DE **500 TONNES** D'AMÉNAGEMENTS OBSOLETES



**RETIRÉS DES MONTAGNES PAR MOUNTAIN WILDERNESS**  
[AVEC L'AIDE DE MILLIERS DE BÉNÉVOLES]



soit l'équivalent en poids de  
**11 avions de ligne A320**

## DES INSTALLATIONS QUI N'ONT PLUS D'USAGE

### INSTALLATIONS TOURISTIQUES

Remontées mécaniques, bâtiments d'hébergement, amiante, béton, pylônes, câbles, ferrailles, plastiques, graisses, huiles de moteur, pyralène et autres produits toxiques...

### INSTALLATIONS INDUSTRIELLES

Bâtiments, transformateurs, conduites forcées, lignes électriques, câbles, machines, matières polluantes, dangereuses ou toxiques...

### INSTALLATIONS MILITAIRES

Baraquements, blocs de ciment, tôles, barbelés et ferrailles diverses, munitions...

### INSTALLATIONS LIÉES À L'EXPLOITATION AGRICOLE OU FORESTIÈRE

Baraques, abris, câbles, grillages, parcs à animaux, bâches, plastiques, produits chimiques...





## Soutenez notre action !

Pour signaler l'existence d'installations obsolètes, participer à des opérations de nettoyage ou aux groupes de travail préparant les chantiers, contactez l'association Mountain Wilderness : [io@mountainwilderness.fr](mailto:io@mountainwilderness.fr)

Ouverte à tous les amoureux de la montagne, l'association Mountain Wilderness défend une approche globale de la montagne dans laquelle préservation du milieu naturel, équité sociale et amélioration de l'économie constituent le même défi.



soutient la campagne Installations obsolètes



mountainwilderness

**Mountain Wilderness veille au maintien des équilibres**  
La montagne abrite hommes et milieux naturels

**Mountain Wilderness remet en cause les pratiques déraisonnables**  
La montagne n'est pas à vendre

**Mountain Wilderness propose des approches douces pour la montagne**  
La montagne est un espace fragile

[www.mountainwilderness.fr](http://www.mountainwilderness.fr)

## Je protège la montagne avec mountainwilderness

Nom, prénom .....

Adresse .....

Mail .....

Tél. ....

Adhésion "petit budget" : 10 € (3 € après déduction fiscale)

Adhésion "classique" : 40 € (13 € après déduction fiscale)

Adhésion "soutien" : 80 € (26 € après déduction fiscale)

Don :  €

Paiement par chèque à libeller à l'ordre de Mountain Wilderness

Paiement par prélèvement automatique (merci de compléter les formulaires disponibles sur notre site Internet / Rubrique Adhérer)

Chaque adhésion légitime nos actions, nous donne plus de sérénité financière et assure une plus grande capacité de travail. En adhérant à Mountain Wilderness vous pourrez participer aux actions de l'association et recevrez nos publications :

Format papier  Format numérique

À RETOURNER À  
mountainwilderness France  
5 place Bir Hakeim 38 000 Grenoble  
04 76 01 89 08  
[contact@mountainwilderness.fr](mailto:contact@mountainwilderness.fr)

ADHÉREZ EN LIGNE SUR [www.mountainwilderness.fr](http://www.mountainwilderness.fr)

Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification à faire valoir auprès de Mountain Wilderness.